

DELIBERATION NUMERO : 2026/038

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

VOTE DES TAUX DEFINITIFS DES TAXES 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joël par LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025 fixant les taux comme suit :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 54.65% ;

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 94.25% ;

Vu l'état fiscal n°1259 portant sur l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026 ;

Vu l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) marqué par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réintroduction de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS),
- La possibilité de voter un taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

DELIBERATION NUMERO : 2026/038

-La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

Pour rappel la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. Par conséquent, le taux de référence 2025 de TFPB de la commune est de 54.65% (soit le taux communal : 32.39% + le taux départemental : 22.26%).

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales 2026 afin de préserver le pouvoir d'achat des Mazingarbois soit :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 54.65% ;
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 94.25% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 15.75%

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

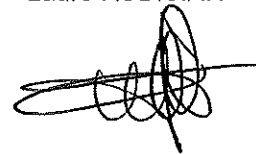
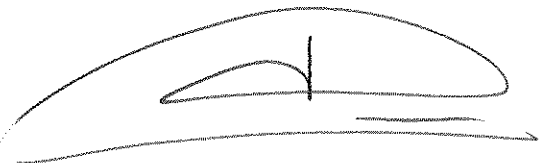
Article 1. Valide les taxes communales comme suit :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 54.65% ;
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 94.25% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 15.75%

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK





DELIBERATION NUMERO : 2026/039

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 31/03/2026

Date d'affichage 15/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trente-et-un mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joël par LOTHE Bruno

Absent (s) excusé (s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires avec présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires en séance du 30 mars 2026 ;

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre ;

Ce projet prévoit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 14 609 765.67 Euros ;

Recettes : 14 609 765.67 Euros ;

(Dont 3 049 106.66 Euros de résultat de fonctionnement reporté) ;

Section d'Investissement :

DELIBERATION NUMERO : 2026/039

Dépenses 6 198 337.89 Euros (dont 523 342.55 Euros de restes à réaliser) ;

Recettes : 6 198 337.89 Euros ;

Soit un total du budget (section d'investissement et fonctionnement) de 20 808 103.56€.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Approuve le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2026, arrêté comme suit :

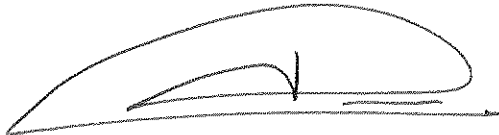
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	Fonctionnement	Investissement	Total
Commune de Mazingarbe	14 609 765.67 €	6 198 337.89 €	20 808 103.56 €
Total	14 609 765.67 €	6 198 337.89 €	20 808 103.56 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT



La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



DELIBERATION NUMERO : 2026/040

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT

Vu l'article L2121-29, du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L1611-4 du CGCT relatif aux subventions attribuées aux associations ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés, les conseillers ayant un lien avec les associations ci-après ne prennent pas part au vote :

Article 1. Approuve le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2026 ci-annexé ;

Article 2. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations percevant une subvention de la ville d'un montant supérieur ou égal à 23 000 euros ;


Article 3. Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65, nature 65748 (Autres personnes de droit privé) et 657364 (Caisse des écoles) et 657363 (CCAS).



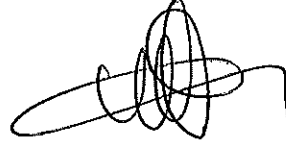
DELIBERATION NUMERO : 2026/040

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT



La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260415-2026_40-DE

COMMUNE DE MAZINGARBE
BP 2026

Liste des subventions versées
SUBVENTIONS 2026 - VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Article	Objet	TIERS	Proposition	Membres du Conseil Municipal ne pouvant prendre part aux votes car impliqués dans l'association / Abstention	Pour	Contre	Total
657363	SUBVENTION	CCAS DE MAZINGARBE	95 000,00		28	0	28
657364	SUBVENTION	APE DU COLLEGE BLAISE PASCAL	300,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	AFN MAZINGARBE ENVIRONS	250,00	Joel BIGOURD	27	0	27
65748	SUBVENTION	ALEC	4 500,00	Grégory VERSCHELDEN	27	0	27
65748	SUBVENTION	CAISSE DE SECOURS DU PERS COMMUNAL	50 000,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	CCAM	400,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	265 000,00	Philippe CARON, Romain DRUMEZ	26	0	26
65748	SUBVENTION P.I.C	CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	5 000,00	Philippe CARON, Romain DRUMEZ	26	0	26
65748	SUBVENTION	COMITE CENTRAL DES FETES	40 000,00	Didier COMPARON, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Philippe CARON, Bruno LOTHE			
65748	SUBVENTION	COUP DE PATTE	500,00	Sophie PASSERIEUX	23	0	23
65748	SUBVENTION	DDEN DELEGUE DEPARTEMENTAUX EDUC NATIONALE	100,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	ETOILE CLUB EC	10 000,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	GARDES D'HONNEUR OSSUAIRE NDL CENTRE	200,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	JUDO CLUB	2 500,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	LADY BOXING TEAM	800,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MAZ AINES HEUREUX	300,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MISS MAZINGARBE	800,00	Perrine FRUCHART, Marie-Claire COURTIN	26	0	26
65748	SUBVENTION	MOVING CLUB MC	1 700,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MUSIQUE COMMUNALE	80 000,00	Perrine FRUCHART, Marie-Claire COURTIN, Bruno LOTHE, Delphine LOCQUET, Sophie PASSERIEUX			
657364	SUBVENTION	OCCE BEUGNET	700,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	OMCSL	45 000,00	Didier COMPARON, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Romain DRUMEZ, Grégory VERSCHELDEN, Marie-Claire COURTIN, aurélie DESLYPER, Franck VANDAPEL, Jennifer GUILLEMANT			
65748	SUBVENTION	OEUVRE DU LIVRE DU LIEVINOIS	3 075,00		19	0	19
65748	SUBVENTION	OEUVRE DU LIVRE NOEUX	200,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	MAZINGARBE TENNIS CLUB	1 400,00		28	0	28
65748	SUBVENTION	USEP ECOLE FRANCE PASTEUR ECOLE F. PASTEUR	288,00		28	0	28

Monsieur Le Maire

La secrétaire de séance

Laurent POISSANT

Laure KUBISIAK



DELIBERATION NUMERO : 2026/041

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF D'INITIATIVE CITOYENNE (PIC)

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMÉZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel par LOTHE Bruno

Absents excusé (s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT

Considération la délibération en date du 10 avril 2025 relative à l'attribution à l'association des Centres Sociaux de Mazingarbe, d'une subvention de 5 000 € afin de cofinancer le projet D.A.I.P.H.C.H.A (dit aussi Projet d'Initiative citoyenne), anciennement F.P.H. – Fonds de Participation des Habitants.

Considérant que la Région met en place le dispositif PIC (Projets d'Initiative Citoyenne) pour encourager la participation des habitants à la vie de leur quartier.

Auparavant appelé Fonds de participation des habitants (FPH), le dispositif PIC a pour but de soutenir les projets portés par les habitants ou les associations au sein des quartiers des Hauts-de-France.

Chaque association ou collectif d'habitants peut ainsi soumettre son idée pour la transformer en micro-projet.

Les Projets d'initiative citoyenne, cofinancés par la Région et la commune, doivent s'inscrire dans des thématiques comme la lutte contre l'isolement, lutte contre l'illettrisme, échange de savoirs, valorisation du patrimoine, créativité artistique, innovation sociale, insertion par l'économique, démocratie numérique, transition énergétique et écologique.

DELIBERATION NUMERO : 2026/041

L'association des Centres Sociaux de Mazingarbe assure la gestion du dispositif sur la commune.

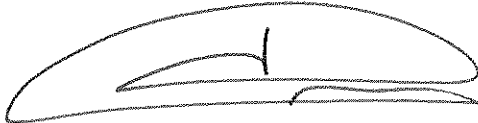
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la subvention de 5 000 euros pour l'année 2026, sous réserve de présentation du bilan 2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents et représentés, Messieurs Romain DRUMEZ et Philippe CARON ne prenant pas part au vote :

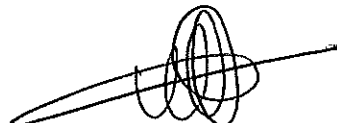
Article 1. Attribue à l'association des centres sociaux de Mazingarbe une subvention de 5 000 euros pour le dispositif Projet d'Initiative Citoyenne pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT



La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



DELIBERATION NUMERO : 2026/042

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL.

ANNEXE : LETTRE DE LA DDTM, SERVICE HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trente-et-un mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel à LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Laurent DUPRIEZ

Vu les articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Habitat durable dans le cadre de la cession d'un logement locatif social situé au 14 rue des Ecoles par la S.A d'HLM Maisons et Cités.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Autorise la cession d'un logement locatif social situé au 14 rue des Ecoles par la SA D'HLM Maisons et Cités.



République française Département du Pas-de-Calais.
Arrondissement de Lens. Canton de Bully-les-Mines

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260415-2026_42-DE

DELIBERATION NUMERO : 2026/042

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service habitat renouvellement urbain
Unité territorialisation des politiques de l'habitat
Affaire suivie par : Sébastien Duquenne
Tél : 06 75 40 47 60 ou 03 21 22 98 04
ddtm-enquete-habitat@pas-de-calais.gouv.fr

Monsieur le Maire,

La SA d'HLM Maisons&Cités souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social situé à Mazingarbe, 14 rue des Ecoles. Conformément aux articles L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal doit être consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant que commune d'implantation du logement.

J'attire votre attention sur le classement UNESCO dont fait l'objet ce patrimoine.

La délibération du conseil municipal de votre commune sur cette demande doit être transmise dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier. À défaut de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Afin de réduire les délais d'instruction, je vous remercie de me transmettre une copie de la délibération du conseil municipal en même temps que l'envoi en Préfecture pour le contrôle de légalité. Vous voudrez bien transmettre également une copie de cette délibération à l'organisme concerné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Signé par Denis CAUMEL, Adjoint au Chef
du Service Habitat et Renouvellement
Urbain, le 27/03/2026 à ARRAS CEDEX

Signature numérique

Monsieur le maire de Mazingarbe
Hôtel de Ville
62670 Mazingarbe

Douai, le 23 mars 2026

Monsieur Laurent POISSANT
Maire de Mazingarbe
Hôtel de Ville
42 rue Alfred Lefebvre
62670 MAZINGARBE

SERVICE VENTES ET ACCESSION SOCIALE
Affaire suivie par Mme Cattiaux
Objet : CESSION D'IMMEUBLE

Monsieur le Maire,

En application des dispositions prises par son Conseil d'Administration et pour se conformer aux règles régissant la vente par les sociétés HLM, nous vous informons de la demande d'achat des occupants du logement situé à MAZINGARBE au 14 rue des Ecoles.

Le prix de vente de cet immeuble est fixé sur la base de 95 000€. Le statut de locataire octroie un abattement de 5% sur cette base soit, 90 250€, moins 10% d'abattement fidélité ; soit un prix final de 81 225€ après abattements.

Cette mise en vente fera l'objet d'une application stricte des derniers décrets de la loi Élan afin d'accompagner nos locataires dans leur parcours résidentiel.

Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Cécile BUISINE
Responsable activité Ventes HLM CORESIAL

Demande d'autorisation de cession de logements locatifs sociaux

MAISONS ET CITES, en application des articles L443-7 et suivants du CCH, sollicite l'autorisation de vendre le logement locatif social suivant :

Commune : MAZINGARBE

Adresse(s) : 14 RUE DES ECOLES

Références cadastrales : AT 428p

Description des logements :

Année de construction ou d'acquisition : 1921 Typologie : T4 Surface : 77,40 m²

individuel(s) collectif(s) vacant(s) occupé(s)

logement(s) conventionné(s) : oui non

si oui, N° de convention APL : 62N11145S117

(inutile de fournir copie de la convention)

Mode de financement :

Prêt(s) bancaire(s) en cours Prêt(s) bancaire(s) remboursé(s) Fonds propres

↳ garant(s) : commune département autre (précisez) : _____

Pièces à joindre à la demande :

Délibération du Conseil d'administration ou de surveillance ou délégation du directeur autorisant cette cession ;

L'estimation de la DDFIP ;

Consultation du maire sur le prix de vente envisagé ;

Attestation indiquant que les logements respectent les normes minimales d'habitabilité, que les logements sont suffisamment entretenus et qu'ils n'ont pas bénéficié d'une aide de l'État de puis moins de cinq ans *(cf modèle ci-joint)* ;

DPE ou estimatif de consommation énergétique *(si construit avant 1948)* de chaque logement *(fournir uniquement la première page avec l'adresse et l'étiquette énergétique)*.

Fait à DOUAI _____ le 25/03/2026 _____

Signature du Responsable Ventes et Accession Sociale :



DELIBERATION NUMERO : 2026/043

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

INSTALLATIONS DE TRANSIT DE BROYAGE ET TRANSIT DE DECHETS NON DANGEREUX INERTES

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel par LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Laurent DUPRIEZ

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2026, la préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique portant sur la demande d'exploitation des installations de transit et de broyage de mélanges de pierres, de cailloux et de transit de déchets non dangereux inertes situées avenue de la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.

L'enquête publique a lieu du 22 avril au 19 mai 2026 inclus, à la mairie de Sains-en-Gohelle et concerne le territoire des communes, Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Gouy-Servins, Hersin-Coupigny, Mazingarbe, Noeux-les-Mines, Noyelles-les-Vermelles, Servins, Souchez et Villers-au-Bois.

Le conseil municipal est invité à exprimer son avis sur la demande d'autorisation, au plus tard le 2 juin 2026.



DELIBERATION NUMERO : 2026/043

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

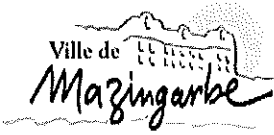
Article 1. Emet un avis favorable sur le projet d'Enquête Publique environnementale portant sur la demande d'exploitation des installations de transit et de broyage de mélanges de pierres, de cailloux et de transit de déchets non dangereux inertes situées avenue de la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.



DELIBERATION NUMERO : 2026/044

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

PROPOSITION DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Annexe : courrier de la direction départementale des finances publiques pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel à LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Laurent DUPRIEZ

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, il y a lieu de désigner les commissaires à la commission des impôts directs, cette commission est composée de :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

DELIBERATION NUMERO : 2026/044

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Arrête comme suit la liste des personnes proposées à l'agrément de Monsieur le Directeur Départementale des Finances Publiques.

TITULAIRES :

M. COMPARON Didier, né le 7 octobre 1964, 40 rue Lamartine à Mazingarbe (TF)
Mme HORNING Anne-Marie, née le 22 août 1952, 56 rue Lamartine à Mazingarbe (TH)
M. LHOTE Bruno, né le 2 décembre 1971, 4 Chemin d'Houdain à Mazingarbe (TF)
M. DANDRE Daniel, né le 23 décembre 1943, 116 Boulevard du Rhône à Mazingarbe (TH)
Mme WUILBAUX Marie-Laure, née le 22 mars 1958, 4 Résidence le Blanc Pignon (TF)
M. CLEMENT Matthieu, né le 25 novembre, 16 Résidence Le Blanc Pignon (TF)
Mme RIPOTON Martine, née le 1er juin 1954, 4 rue Alfred Lefebvre à Mazingarbe (TF)
M. PRALAT Jean-François, né le 5 août 1951, 196 rue Lamartine (TF)
M. CARON Philippe, né le 5 janvier 1969, 21 Résidence Dutouquet (TF)
M. DRUMÉZ Romain, né le 29 juin 1983, 5 rue Briquet à Mazingarbe (TF)
M. DEFRAANCE Guillaume, né le 4 août 2000, 9 rue Lenne (TF)
M. DUTERIEZ Michel, né le 14 novembre 1939, 12 rue Lefebvre (TF)
M. SAOUDI Charles, né le 27 septembre 1965, 49 Boulevard du Rhône
M. MONNIEZ Sylvain, né le 23 décembre 1979, 7 rue d'Hersin (TF)
M. GOULOIS Hervé, né le 30 juillet 1966, 9 rue d'Hersin (TF)
M. LOCUFIER Cédric, né le 10 novembre 1981, 21 Résidence le Champêtre (TF)

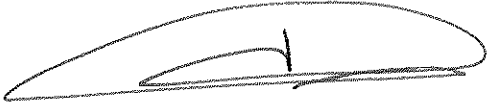
SUPPLEANTS :

M. FOMBELLE Mickael, né le 4 décembre 1977, 5 rue Delattre de Tassigny (TF)
M. THERY Denis, né le 15 février 1964, 20 rue Pasteur (TF)
Mme QUESTE Cindy, née le 3 novembre 1982, 16 rue Lamartine (TF)
M. MAGNOLIA Francis, né le 16 juin 1949, 54 rue du Maréchal Leclerc (TF)
M. DRUART Cyprien, né le 21 novembre 1972, 35 Résidence le Champêtre (TF)
M. MARECHAL Grégory, né le 24 mai 1982, 7 boulevard des Platanes (TF)
Mme ATMANIA Aurélie, née le 24 juillet 1988, 5 rue de Noyon (TF)
Mme SUDRAS Anaïs, née le 15 août 1988, 48 rue du Maréchal Leclerc (TF)
M. LECOUTRE René, né le 12 mai 1944, 72 rue Décatoire (TF)
M. BEAUCAMP Roger né le 20 avril 1947, 61 rue Décatoire (TF)
M. CIOCHON Marcel, né le 13 septembre 1939, 30 rue du maréchal Leclerc (TF)
Mme PAWCZAK Maryse, née le 14 février 1953, 12 Cité Thomas Lefebvre (TF)
M. LEFEBVRE Fabrice, né le 18 décembre 1970, 56 rue Lamartine (CFE)
M. FONTAINE Philippe, né le 12 décembre 1970, 67 Boulevard Lamendin (TF)(TF)
M. GUILLEMEANT Pascal, né le 26 mai 1962, 48 rue Lamartine (TF)
M. WISNIEWSKI Pierre, né le 8 mai 1958, 44 rue Lamartine (TF)

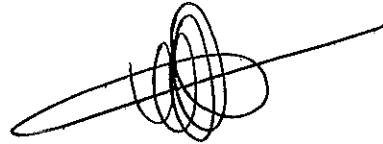
DELIBERATION NUMERO : 2026/044

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT



La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

DELIBERATION NUMERO : 2026/045

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

DESIGNATION DES DELEGUES AU RELAIS PETITE ENFANCE « LES COLLINES DE L'ARTOIS » DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel à LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Romain DRUMEZ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Relais Petite Enfance « Les Collines de l'Artois »,

Considérant le renouvellement des conseils municipaux à l'issue des élections municipales de 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la commune au sein des instances du Relais Petite Enfance « Les Collines de l'Artois »,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DELIBERATION NUMERO : 2026/045

Article 1 : Désigne les délégués appelés à siéger au sein des différentes instances mises en place par le Relais Petite Enfance « Les Collines de l'Artois » pour le bon fonctionnement du service

Article 2 : Désigner en qualité de délégué titulaire :

- M. DRUMEZ Romain

Article 3 : Désigner en qualité de délégué suppléant :

- M. LOTHE Bruno

Les délégués ainsi désignés représenteront la commune de Mazingarbe pour la durée du mandat municipal, sauf modification décidée par le conseil municipal.

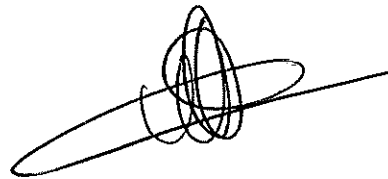
Le Maire, Monsieur Laurent Poissant, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT



La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



DELIBERATION NUMERO : 2026/046

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel à LOTHE Bruno

Absent(s) excusé (s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 5 novembre 2025 ;

DELIBERATION NUMERO : 2026/046

Considérant qu'il convient de créer 9 postes permanents pour permettre l'avancement de grade et la promotion interne d'agents titulaires.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Créer postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2026 pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2026 pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2026 pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2026 pour permettre l'avancement de grade d'agents titulaires ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2026 pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2026 pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire ;
- 1 poste de technicien à temps complet appartenant au cadre d'emploi des techniciens relevant de la catégorie hiérarchique B à compter du 1er septembre 2026 pour permettre la promotion d'un agent titulaire ;

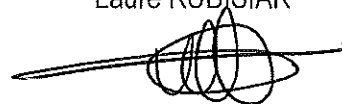
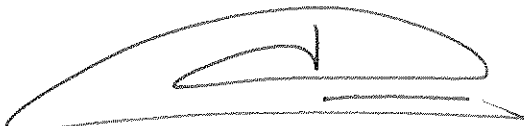
Article 2. Prendre connaissance que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Article 3. Autoriser la modification du tableau des emplois à compter du 13 avril 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

DELIBERATION NUMERO : 2026/047

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 16/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

EMISSION D'UN TITRE DE RECETTE EN CAS DE NON-RESTITUTION DU MATERIEL NUMERIQUE MIS A DISPOSITION DES ELUS

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trois avril, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel PAR LOTHE Bruno

Absent(s) excusé (s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal et aux pouvoirs du Maire en matière d'exécution des décisions et de gestion des biens communaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026_026 en date du 20 mars 2026 approuvant le règlement intérieur et ses disposition relative aux prêts de tablettes numériques aux membres du Conseil municipal dans le cadre de l'exercice de leur mandat,

Considérant que les tablettes numériques ainsi attribuées constituent des biens mobiliers appartenant au domaine privé de la commune,

Considérant qu'elles sont mises à disposition des élus à titre précaire et révocable pour la seule durée de leur mandat ou de leurs fonctions,

Considérant l'obligation faite aux bénéficiaires de restituer ledit matériel à l'issue de leur mandat ou en cas de cessation anticipée de leurs fonctions,

DELIBERATION NUMERO : 2026/047

Considérant qu'en cas de non-restitution, de perte ou de détérioration rendant le matériel impropre à son usage, il y a lieu de préserver les intérêts patrimoniaux de la commune en procédant au recouvrement de la valeur correspondante,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : Prend acte que la non-restitution d'une tablette numérique mise à disposition d'un élu à l'issue de son mandat ou de ses fonctions constitue un préjudice financier pour la commune ouvrant droit à indemnisation.

Article 2 : Autorise à fixer le montant de la somme due sur la base de la valeur d'acquisition du matériel.

Article 3 : Autorise expressément le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de l'élu concerné en vue du recouvrement de ladite créance, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4 : Impute les crédits correspondants au budget communal.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, ainsi que de toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT



La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

DELIBERATION NUMERO : 2026/048

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026

Date d'affichage 15/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL.

ANNEXE : LETTRE DE LA DDTM, SERVICE HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trente-et-un mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel par LOTHE Bruno

Absent(s) excusé (s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Laurent DUPRIEZ

Vu les articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Habitat durable dans le cadre de la cession d'un logement locatif social situé 41 Chemin des Soldats par la S.A d'HLM Maisons et Cités.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Autorise la cession d'un logement locatif social situé au 41 Chemin des Soldats par la SA D'HLM Maisons et Cités.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai

écrit.

DELIBERATION NUMERO : 2026/049

Nombre de membres :

- *En exercice : 29*
- *Présents : 28*
- *Représentés : 1*
- *Absents : 1*

Date de la convocation : 03/04/2026
Date d'affichage 15/04/2026
Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL.

ANNEXE : LETTRE DE LA DDTM, SERVICE HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le trente-et-un mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHULDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel par LOTHE Bruno

Absent(s) excusé(s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : Laure KUBISIAK

Rapporteur : Laurent DUPRIEZ

Vu les articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Habitat durable dans le cadre de la cession d'un logement locatif social situé au 33 chemin des soldats par la S.A d'HLM Maisons et Cités.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1. Autorise la cession d'un logement locatif social situé au 33 Chemin des Soldats par la SA D'HLM Maisons et Cités.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un

exécutoire.

DELIBERATION NUMERO : 2026/050

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Représentés : 1
- Absents : 1

Date de la convocation : 03/04/2026
Date d'affichage 15/04/2026
Transmise en sous-préfecture de Lens le 15/04/2026

FONCTIONNEMENT ET TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET DE LEURS GARDERIES

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite.

Présents : : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : OUVRY Joel par LOTHE Bruno

Absent(s) excusé (s) : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : KUBISIAK Laure

Rapporteur : Romain DRUMEZ

Il est rappelé que jusqu'à présent la tarification des ALSH faisait l'objet d'une délibération pour chaque période de vacances scolaires. Il est proposé de fixer un tarif journalier servant de base, pour le calcul des inscriptions pour l'ensemble des ALSH quelle que soit la période. Etant précisé que l'inscription demeure possible uniquement à la semaine.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Valide les tarifs des centres de loisirs comme suit :

DELIBERATION NUMERO : 2026/050

Tarifs pour les Mazingarbois :

Quotient Familial	Tarif Journalier
De 0 à 341€	7.20 €
De 342 à 617€	7.60 €
Supérieur à 617€	8 €

Tarifs pour les extérieurs :

Quotient Familial	Tarif journalier
De 0 à 341€	11,20 €
De 342 à 617€	11,60 €
Supérieur à 617€	12 €

Article 2. Décompte, des tarifs ci-dessus le montant de l'aide aux temps libres de la CAF lors de l'inscription des enfants pour les familles bénéficiaires.

Article 3. Applique une réduction à la semaine pour les fratries comme suit :

- 5 € pour le 2e enfant
- 10 € pour le 3e enfant et plus.

Article 4. Définir les horaires de fonctionnement de la garderie durant les centres de loisirs :

- De 7H à 9H et de 17H à 19H.

Article 5. Applique le tarif de la garderie à 1,30 euros de l'heure. Toute heure commencée sera due.

Article 6. Prend acte que la dernière semaine du mois d'août, les centres de loisirs seront réservés uniquement aux familles dont les responsables légaux exercent une activité professionnelle sur cette période. Un justificatif de l'employeur sera nécessaire.

Article 7. Dit que les tarifs ci-dessus exposés seront appliqués à compter du 06 juillet 2026 (annulent et remplacent ceux adoptés par les délibérations antérieures)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent POISSANT

La secrétaire de séance,
Laure KUBISIAK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dar.

toire.